



Mairie de  
PLUMAUGAT

Mairie de Plumaugat

Le 21/02/2024

A

M. le Président de Dinan  
Agglomération

M. le président,

Par la présente je tiens à vous informer du souhait de la commune de Plumaugat d'étendre un périmètre identifié comme secteur stratégique et pour lequel il nous apparaît opportun de maîtriser l'aménagement.

Aussi, conformément au cadre du PLUi-H nous permettant de porter à la connaissance de vos services nos souhaits de modification, je vous informe de notre volonté de voir élargi le périmètre d'une OAP (orientation d'aménagement programmée) située entre la rue de Broons et la rue du Pont de Breuil.

Cette extension, conformément au plan ci-joint, concerne les parcelles AB <sup>273</sup>14, 227, 252 en totalité et AB 12 et 214 partiellement.

Je vous remercie par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à notre demande.

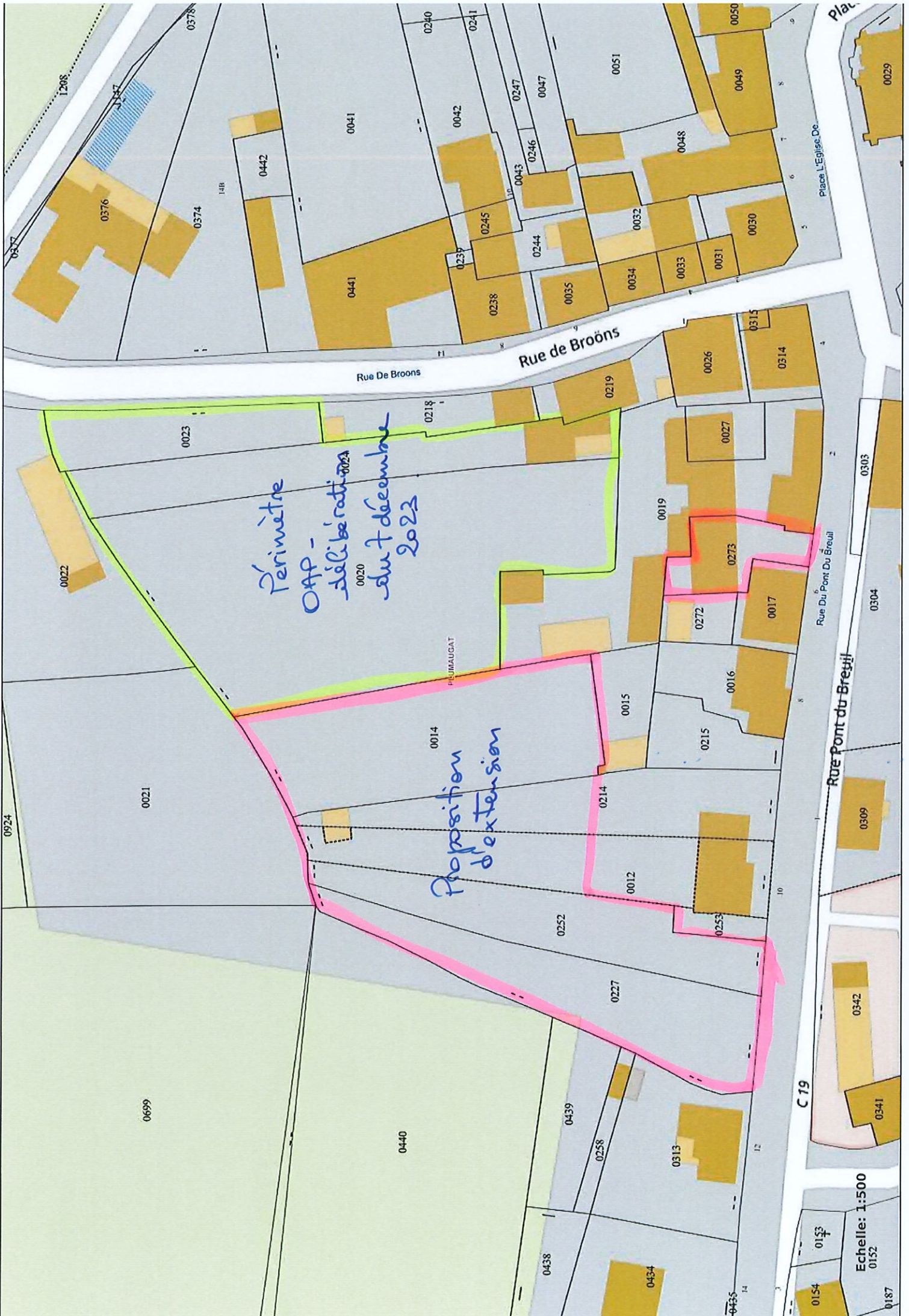
Dans l'attente, je vous prie d'agréer, M. le président, Mes meilleurs salutations.

Mickaël CHEVALIER,

Maire de PLUMAUGAT







Perimetre  
OAP -  
delibération  
du 7 décembre  
2023

Proposition  
d'extension

Rue De Broons

Rue Du Pont Du Breuil

Rue Pont du Breuil

Echelle: 1:500

C 19

Place L'Eglise-De

0376

0442

0441

0238

0245

0244

0043

0246

0047

0051

0049

0050

0029

0022

0023

0218

0219

0026

0315

0314

0027

0019

0273

0017

0272

0303

0304

0014

0015

0016

0215

0309

0214

0012

0253

0342

0341

0021

0252

0227

0699

0440

0439

0313

0434

0438

0258

0435

0154

0152

0187

0924

0378

0240

0241

1208

1147

148

10

10

10

10

10

10

10

10

10

0924

PALMBAUGAT

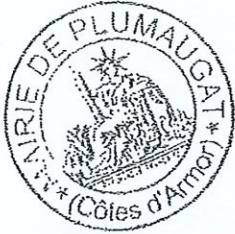
10

12

14

0153





Vu et approuvé  
Le LARANCHE  
le 20/12/23

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le

ID: 022-212202402-20231220-2023-12\_02-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

L'an deux mil vingt-trois  
Le treize décembre à vingt heures

7 décembre 2023

DATE D'AFFICHAGE

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur CHEVALIER, Maire.

8 décembre 2023

Etaient présents : Mr CHEVALIER, Maire, Mr BARBE, Mme DUROT E, Mr PRIE, Adjoint, Mmes BOUCHER, CRETE, Mr DUCLOS, Mme LABBE, Mrs MACE, MAILLARD, Mmes PFEIFFER, PILLET.

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE

15

Formant la majorité des membres en exercice.

PRESENTS

12

Absents : Mme PACE, Mr MOINERIE, Mme TEFFAINE excusés.

Ayant pris  
Part au vote

12

Monsieur MACE a été élu secrétaire

2023.12.02

### PLUIH: modification de droit commun N°3-Notification du projet

Monsieur le Maire informe le Conseil du projet de modification du PLUIH N°3 (délibération du 26 juin 2023 de Dinan Agglomération).

Ainsi, une procédure de modification de droit commun est engagée par le Président concernant 7 objets de modification :

- Modification en lien avec des démarches de revitalisation des centralités
- Modification pour maîtriser l'aménagement d'un secteur stratégique
- Modification en lien avec des projets via la création de Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limité (STECAL)
- Modifier l'inventaire des bâtiments agricoles pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Ajouter, modifier ou supprimer des Emplacements Réservés
- Ouverture à l'urbanisation de zones 2AU
- Ajustement du règlement littéral pour tenir compte de sa mise en œuvre
- Corriger des erreurs matérielles et effectuer des modifications mineures du zonage

Aujourd'hui, le projet est notifié aux communes. Il nous est demandé de bien vouloir communiquer notre avis éventuel dans un délai de 3 mois à compter du 25 novembre.

En ce qui concerne notre commune, nous sommes impactés par les modifications suivantes :

- Ajout de bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination : parcelle H 65 (le jeannay)
- Modifications pour maîtriser l'aménagement de secteurs stratégiques (OAP) : rue de Broons, impasse du verger

Monsieur le Maire propose de rajouter 2 parcelles pour l'OAP (N°240-3), rue de Broons :

- Les parcelles AB 24 et AB 23

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Approuve les objectifs poursuivis par la modification N° 3 du PLUIH
- Prend acte des modifications notifiées
- Demande le rajout des 2 parcelles (AB 24 et AB 23) sur l'OAP rue de Broons.

Pour extrait conforme  
Le Maire

